



## rétention de courrier dans une résidence senior

Par **MITIGACHA**, le **24/09/2020 à 15:09**

J'ai adressé par 2 fois un recommandé avec AR à ma tante logeant en résidence senior à Tarascon.

J'ai eu confirmation par La Poste que ces courriers avaient été remis et signés par un personnel à l'accueil de la Résidence et je suis sûre que la destinataire ( ma tante) n'en a pas eu connaissance.

Je ne pense pas que ce détournement soit autorisé.

Quelle suite puis-je donner à ce détournement ?

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **24/09/2020 à 15:47**

Commencer par BONJOUR est obligatoire ici...

Avez vous joint la direction de l'établissement en évoquant une possible plainte ?

Par **MITIGACHA**, le **24/09/2020 à 17:04**

Bonjour Cathy

J'ai joint la responsable de l'établissement en l'informant de mon intention de porter plainte.

Sans réponse à ce propos pour le moment.

Je ne connais pas la marche à suivre pour déposer ma plainte.

Mireille

Par **chatoon**, le **24/09/2020** à **18:55**

Bonsoir. Atteinte au secret des correspondances . Code pénal.